

9^{ème} Mondial Photographique de Limours

Règlement

Date de clôture: 21 Septembre 2019

INSCRIPTIONS

Sections

Le salon est composé de 3 sections pour images Projetées :

- Open Couleur (PSA Color PID)
- Open Monochrome⁽¹⁾ (PSA Mono PID)
- Nature (PSA ND)

⁽¹⁾ Les images monochrome peuvent être proposées dans la section Couleur mais, en cas d'acceptation, ne seront uniquement éligible dans la section PSA Couleur (POD Star Ratings). Toutes les acceptations compteront pour les distinctions FIAP, FPF, GPU.

4 entrées maximum par section sont autorisées.

Une même photo ne pourra être proposée que dans une seule section. Toutes les entrées auront un titre unique et ne doit pas avoir été changé si cette photo a déjà été acceptée dans un autre salon.

Une image correspondant à la définition Monochrome ou une image couleur non manipulée résultant de la même prise de vue est considéré comme le même photo et le titre associé doit être le même.

Entrée

Le salon est ouvert à tout monde. Cependant, les organisateurs et juges se réservent le droit, avant, pendant ou après le jugement, de déterminer, sans fournir une raison, qu'une image ou une entrée est impropre à inclure dans l'exposition ou que vous n'êtes pas, à leur avis, une personne apte à être représenté dans l'exposition. Si l'entrée entière est refusée, des droits d'entrée payés sera retourné.

Le « participant » au Mondial Photographique de Limours est réputé être le titulaire photographe et possède les droits d'auteur.

Acceptations précédentes

Les images acceptées lors d'une précédente édition du Mondial Photographique de Limours, ou trop similaire selon les organisateurs ne seront pas jugées.

Cela inclus la version monochrome d'une image couleur ou l'inverse d'une image présentée précédemment.

Monochrome / Couleur

La version Monochrome et Couleur de la même image ne peut pas être proposée dans la même ou une différente section. Uniquement une version est admise.

Copyright

L'image originale doit avoir été capturée par un processus photographique et vous devez avoir tous les droits de l'image proposée.

Les dessins et les autres supports libre de droit ne sont pas admis. La PSA, FIAP, FPF, GPU et le Photo-Club de Limours n'assumeront aucune responsabilité d'une violation de propriété d'une image publiée.

Taille des images

Toutes les images devront être soumises au format JPEG. La taille maximum d'une image (incluant les bordures) sera de 1920 pixels de large par 1080 pixels de haut. C'est la résolution native du projecteur qui sera utilisée pour le jugement et la projection sera donc optimale.

Les images plus petites sont autorisées et seront projetées dans la taille proposée. La taille du fichier ne devra pas dépasser 2 Méga octets.

La projection est faite sur un fond noir. Ne pas remplir l'espace autour de votre image ou n'ajouter pas de large bordure. Une bordure ne devrait pas dépasser 2 pixels de large et doit être incluse dans les limites de 1920x1080 pixels de l'image.

Merci de vérifier les dimensions et poids avant soumission, toute image ne respectant pas les normes définies sera rejetée.

Titre des images

Le titre d'une image ne doit pas dépasser 35 caractères (incluant les espaces) et ne doit pas contenir de caractères spéciaux tel que : < " ^ > ; \ { } =.

Chaque image doit avoir un titre unique. Lorsqu'une image a déjà été acceptée par un organisme tel que PSA ou la FIAP, une nouvelle version de cette image ne peut :

- Être présentée dans aucune section quel que soit le média, format ou titre
- Ne peut avoir un nouveau titre (incluant la traduction dans une autre langue)

Un titre est nécessaire, cela ne peut être le nom donné par l'appareil photo ou 'Sans Titre'

Les entrées de la section nature ne doivent pas avoir un titre générique mais un titre décrivant le sujet.

Noms

Aucune information permettant d'identifier l'auteur ou son pays n'est admise. Aucun signe distinctif de l'auteur doit être visible. Toute image ne respectant pas cela ne sera pas jugée.

Espace colorimétrique

Le système de jugement et d'affichage traite les images dans l'espace colorimétrique sRGB. Les images seront projetées en utilisant cet espace.

Si un autre espace est utilisé (adobe 1998, ProPhoto ...), les photos seront interprétées en sRGB et le résultat peut être différent (perte de couleurs, détails).

Afin de garantir le rendu visuel, merci de fournir l'image en sRGB. Aucune conversion ne sera réalisée pour vous. Attention, n'utilisez pas le mode CMJN.

Reproductions

En proposant des images au salon, le participant autorise les organisateurs (sans frais additionnel) le droit de reproduire tout ou partie de sa soumission pour publication dans le catalogue, site web ou tout autre support en relation avec le Salon du Photo-Club de Limours – dans le format que l'organisation considère approprié pour cette publication.

ENREGISTREMENT

L'enregistrement est valide uniquement par le biais du site mondial.photoclublimours.fr

Envoi

Les images et les informations nécessaires à l'enregistrement seront transmises en ligne par le biais du site mondial.photoclublimours.fr. Aucune entrée ne sera acceptée par l'envoi d'un CD ou email. Toute entrée devra utiliser un alphabet Western/Latin.

Il est de votre responsabilité que les informations de participations soient clairement et correctement complétées. Si l'organisation considère que cela n'est pas le cas, il ne sera accepté aucune responsabilité quant à la bonne réception des correspondances (notifications, catalogues ou prix).

Si la participation est faite au nom d'un groupe, assurez-vous d'avoir rempli toutes les informations pour être éligible à la réduction groupe.

Tous les frais de participations seront payés par PayPal. Merci de vous reporter à la page dédiée pour le détail du tarif. Dans le cas particulier où la législation du pays n'autorise pas l'utilisation de PayPal, merci de contacter le responsable du salon pour trouver une solution alternative. Toute entrée sans ou avec un paiement non correct ne sera pas jugée et non remboursée.

Toute participation doit être reçue avant la date de clôture : 21 septembre 2019.

PUBLICATION DES RESULTATS, CATALOGUE & GALA

Publication des résultats

Les résultats individuels seront envoyés par email. Assurez-vous de fournir une adresse correcte et d'accepter les emails en provenance de contact@photoclublimours.fr. Aucune communication ne sera faite par courrier.

Catalogues

Par défaut, le catalogue (classement, diaporama des meilleures photos) sera envoyé sur une clé USB au format carte de crédit, une participation de 4 € est demandée. Le participant pourra choisir l'option téléchargement (gratuite).

Les prix (médailles, rubans) seront envoyés avec dans la mesure du possible.

L'organisation ne pourra être tenu responsable d'un problème postal.

Représentation publique

Une représentation publique des images acceptées sera organisée, l'accès sera libre. Aucun consentement sera demandé pour cette projection.

DEFINITIONS

Les images DOIVENT se conformer à la aux définitions PSA et FIAP, qui sont reproduites ci- dessous, les images non conformes ne seront pas jugées. Les images présentées pour la section monochrome doivent se conformer à la définition FIAP.

Toutes les inscriptions doivent être conformes à la plus stricte des définitions (reproduites ci-dessous) pour que les acceptations puissent être validées par toutes les organisations internationales accordant la reconnaissance ou mécénat.

Toutes les images doivent avoir été photographiées par le participant qui détient le droit d'auteur de toutes les œuvres soumises. Dans le cas des images composites, le participant doit être le détenteur des droits de tous les éléments constitutifs de cette image.

PSA Définitions

Général

Les inscriptions doivent provenir de photographies (images capture d'objets par sensibilité à la lumière) que vous avez faites sur émulsion photographique ou acquis numériquement. Par la présentation d'une entrée, vous certifiez que le travail est le vôtre (pas de co-auteur). Vous autorisez de reproduire tout ou partie de votre participation gratuitement pour publication et/ou affichage dans médias liés à l'exposition. Cela peut inclure un affichage basse résolution sur un site Web. Remarque: Si vous indiquez que vos images ne peuvent pas être reproduits ou utilisés, elles « ne seront pas admissibles à un prix » ou inclusion dans-visuels audio de l'exposition « et pourrait être disqualifié » par les sponsors de l'organisation.

L'organisation décline toute responsabilité de toute utilisation abusive du droit d'auteur. Les images peuvent être modifiées, soit par voie électronique ou autrement, par le participant. L'œuvre terminée doit être sur un film

photographique, ou sur fichier électronique, ou sur le matériel d'impression photographique ou électronique, encadrement excepté.

Monochrome

Une œuvre monochrome comprend des teintes variées de pas plus d'une couleur (variations de teinte de cette couleur, du très clair au très foncé). Ceci peut être n'importe quelle couleur unique. Les images avec de multiples teintes (variations de teintes de deux couleurs ou plus) et les images teintées en gris avec un accent de couleur ne sont pas autorisées.

Définitions FIAP

Monochrome

Une œuvre noir-blanc allant du gris très foncé (noir) au gris très clair (blanc) est une œuvre monochrome aux différentes nuances de gris.

Une œuvre noir-blanc virée intégralement dans une seule couleur restera une œuvre monochrome pouvant figurer dans la catégorie noir-blanc; une telle œuvre peut être reproduite en noir et blanc dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

Par contre une œuvre noir-blanc modifiée par un virage partiel ou l'ajout d'une couleur devient une œuvre couleur (polychrome) devant figurer dans la catégorie couleur; une telle œuvre nécessite la reproduction en couleur dans le catalogue d'un salon sous Patronage FIAP.

PSA & FIAP - Définition Nature

La photographie de nature est limitée à l'utilisation du processus photographique pour représenter toutes les branches de l'histoire naturelle, à l'exception de l'anthropologie et de l'archéologie, de telle façon qu'une personne bien informée sera en mesure d'identifier le matériau de l'objet et de certifier sa présentation honnête.

La valeur de narration d'une photographie doit être pesée plus de la qualité picturale tout en maintenant une haute qualité technique.

Éléments humains ne doivent pas être présent, sauf si ces éléments humains font partie intégrante de l'histoire de la nature tels que des sujets nature, comme la chouette effraie ou les cigognes, adaptés à un environnement modifié par l'homme, ou lorsque ces éléments humains sont dans des situations représentant des forces naturelles, comme les ouragans ou raz de marée.

Groupes scientifiques, les balises scientifiques ou des colliers émetteurs sur les animaux sauvages sont autorisées. Photographies de plantes humaines créé hybrides, des plantes cultivées, des animaux sauvages, des animaux domestiques, ou spécimens naturalisés ne sont pas admissibles, comme toute forme de manipulation qui modifie la véracité de la déclaration photographique.

Aucune technique qui ajoute, déplace, remplace ou supprime des éléments picturaux sauf par des cultures sont autorisées. Techniques qui améliorent la présentation de la photographie sans changer l'histoire de la nature ou le contenu pictural, ou sans modifier le contenu de la scène originale, sont autorisés, y compris HDR, concentrer empilage et en esquivant / brûlure. Techniques qui éliminent les éléments ajoutés par la caméra, comme les taches de poussière, le bruit numérique, et des rayures de films, sont autorisés. Images assemblées ne sont pas autorisées. Tous les réglages

autorisés doivent paraître naturels. Les images en couleur peuvent être converties en niveaux de gris monochrome. Les images infrarouges, soit directs-captures ou dérivations, ne sont pas autorisés.

FRAIS

Individuel

10 € ou 15 \$ US pour la première section / 5 € ou 8 \$ US pour chaque section supplémentaire.

Catalogue sur clé USB : 4 €.

Groupes

10 auteurs minimum par groupe - 6 € ou 9 \$ US pour chaque auteur et 3 € / 5 \$ US par section supplémentaire par auteur.

Le règlement de la participation se fait uniquement par PayPal.

CONFORMITE / DEFINITIONS

Conformité – Généralité

L'organisation avant, pendant ou après le Salon, peut refuser toute image ou participation à sa discrétion. Une image ou une participation peut être refusée si elle ne se conforme pas aux conditions d'entrée ou aux définitions publiées (voir ci-dessous) ou si cette image, participation, ou demandeur est jugé inapproprié. Afin de vérifier que les images sont conformes aux conditions d'entrée et définitions, les organisateurs peuvent effectuer des contrôles sur les images pour vous assurer que:

- Les images sont votre œuvre originale.
- Les images sont conformes aux règles et définitions contenues dans le présent document.

Cela peut impliquer de vous être demandé de fournir l'image d'origine. En cas d'une image présentée et jugée contraire aux conditions d'entrée ou aux définitions publiées, ou n'étant pas entièrement votre travail, votre participation complète peut être refusée. Si vous ne parvenez pas à fournir un fichier d'image requis, vous pouvez, à la discrétion des organisateurs, être considérés comme contraires aux règles ci-dessus et peut également avoir votre participation refusée.

Conformité PSA

Si à tout moment, il est déterminé, à la discrétion raisonnable de l'organisateur ou des juges, avant, pendant ou après le jugement d'une exposition, qu'un participant a soumis des participations dans lesquelles une ou plusieurs images peuvent ne pas être conformes aux conditions d'entrée, y compris les définitions énoncées, les organisateurs de l'exposition se réservent le droit de supprimer l'entrée de l'exposition et d'annuler toutes les acceptations ou récompenses en relation avec l'exposition. Les frais peuvent être confisqués ou remboursés dans ces circonstances. Le participant reconnaît que la décision des organisateurs de l'exposition ou des juges est définitive. Afin de s'assurer que les images sont conformes aux conditions d'entrée et aux définitions, les organisateurs de l'exposition peuvent prendre des mesures raisonnables pour vérifier que:

- Les images sont l'œuvre originale du participant

- Les images sont conformes aux règles et définitions énoncées dans les présentes conditions d'entrée.

Ces étapes incluent, mais ne sont pas limitées à, questionner tout participant, exigeant la soumission de fichiers RAW ou d'autres fichiers numériques représentant la capture originale des images soumises, confrontant le participant avec la preuve qu'une ou plusieurs images soumises ne se conforment pas avec les Conditions d'inscription (également connues sous le nom de Règles d'inscription), et offrant au participant une possibilité raisonnable de fournir une contre-épreuve pour réfuter le témoignage de l'organisateur de l'exposition dans un délai déterminé. Les inscriptions qui ne sont pas effacées ou qui sont encore discutables après que le participant a présenté des preuves peuvent être considérées comme non conformes aux présentes conditions d'entrée et refusées. Ces entrées peuvent être transmises à PSA pour une enquête plus approfondie sur d'éventuelles violations de l'éthique.

PSA se réserve le droit d'enquêter de toutes les plaintes / suspicions de violation des conditions d'entrée, d'imposer des sanctions si nécessaires, d'annuler les acceptations de toute image jugée contraire aux règles du PSA, d'inclure le nom du participant sur la liste des sanctions et partager ces enquêtes avec la FIAP. Les participants acceptent automatiquement ces conditions en entrant dans l'exposition et acceptent de coopérer à toute enquête.

Conformité FIAP

Par le seul acte de soumettre ses photos ou fichiers à un salon sous Patronage FIAP, le participant accepte sans exception et sans objection les termes suivants:

- Que les images remises peuvent être examinées par la FIAP pour établir si elles sont conformes aux règlements et définitions de la FIAP, même si le participant n'est pas un membre de la FIAP,
- Que la FIAP peut utiliser tous les moyens à sa disposition pour cette entreprise,
- Que tout refus de coopérer avec la FIAP ou tout refus de soumettre les fichiers originaux prises par la caméra, ou, l'échec de fournir des preuves suffisantes, seront sanctionnés par la FIAP,
- Qu'en cas de sanctions suites à des violations des règles de la FIAP, le nom du participant sera publié sous toute forme utile pour informer les organisateurs de ces infractions.

Litiges

En cas de litige concernant le respect des conditions d'inscription, le paiement ou le contenu d'une image (telle que réception, acceptation, conformité, score ou récompense), la décision des organisateurs et des juges d'accepter votre candidature (ou non)) sera finale. Les violations réelles ou perçues des conditions d'entrée peuvent être signalées aux organisations qui ont officiellement reconnu, parrainé ou accrédité cette exposition et risquent de voir votre demande de participation de vos images dans cette exposition et dans d'autres rejeté.

Data Protection

En accédant à ce salon, vous consentez explicitement à ce que les informations personnelles que vous avez fournies, y compris les adresses e-mail, soient conservées, traitées et utilisées par les organisateurs du circuit à des fins liées à ce circuit.

Vous consentez également expressément à ce que ces informations soient envoyées à des organisations qui ont accordé une reconnaissance officielle, un patronage ou une accréditation à ce circuit.

Vous reconnaissez et acceptez que la participation à ce circuit signifie que le statut et les résultats de votre participation peuvent être rendus publics.

Accord

LA PARTICIPATION SIGNIFIE L'ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS PRÉCÉDENTES

Contact

Merci d'envoyer toute demande par eMail à : Laurent GLANDON (Responsable du Salon) – mondial@photoclublimours.fr



The sponsors of this International Exhibition of Photography have been awarded Recognition by PSA, the world's largest patron of international photographic exhibitions. PSA, although it has provided Recognition, is neither a sponsor nor directly involved in the operation of this exhibition.



Valid acceptances received by PSA Members in recognized sections of this exhibition are eligible for PSA Star Ratings, listing in the world-wide PSA Who's Who of Photography and credited towards the PSA Distinctions of QPSA, PPSA, EPSA, MPSA, MPSA2, GMPSA, GMPSA/B, GMPSA/S, GMPSA/G, and GMPSA/P.

PSA is a non-profit organization promoting the advancement of photography in all its forms to novice, amateur and professional photographers world wide.

For information on membership and the many services and activities of PSA contact:

psa

PHOTOGRAPHIC SOCIETY OF AMERICA
8241 S. Walker Avenue, Suite 104
Oklahoma City, OK 73139-9401, U.S.A.
E-mail: hq@psa-photo.org
Web Site: <http://www.psa-photo.org>